

### Pour votre avenir

JanetoRetire Washington 2 Member retiring way Moncton NB M7L 5S4

### FortisAlberta Inc.

Date à laquelle l'état de votre participation a changéNuméro de contrat30 juin 200010001933

Certaines options s'offrent à vous pour l'affectation de l'actif que vous détenez dans le présent régime. Consultez les options à la page 2.

### La valeur de votre actif en date du 30 juin 2000

Vos cotisations	47 005,27 \$
Les cotisations du promoteur	10 001,13
Valeur de votre compte	57 006,40 \$
Répartition de vos droits acquis :	
Droits non immobilisés	15 001,68 \$
Droits immobilisés - AB	17 001,96
Droits immobilisés - MB	15 001,65
Droits immobilisés - NS	10 001,11

### Vos options -

### Lorsque vous cessez de participer au Régime de retraite enregistré

En date du 30 juin 2000

### Si vous ne faites rien

Votre actif restera dans le présent régime si vous **ne** faites **pas** connaître votre choix à la Financière Manuvie d'ici au 18 septembre 2000.

### Des questions?

### Vous avez besoin d'aide pour choisir une option?

L'un des spécialistes en solutions de transition de la Financière Manuvie peut vous aider.

Vous pouvez communiquez avec eux de 9 h à 17 h (HE), du lundi au vendredi.

Vous n'avez qu'à composer le 1-866-991-3056, ou envoyer un courriel, à l'adresse

Consultez le relevé ci-joint pour en savoir plus sur votre épargne.

### Remarque importante concernant la valeur de vos droits

Les montants indiqués dans le présent rapport ne sont donnés qu'à titre indicatif. Entre la date d'inscription d'un montant et la date à laquelle des sommes sont retirées du régime, la valeur de vos droits peut **augmenter ou diminuer** en raison :

- de cotisations supplémentaires ou de modifications à votre compte;
- de fluctuations de vos revenus de placement;
- de rajustements à la valeur marchande des placements garantis en cas de rachat anticipé;
- de l'impôt ou des frais applicables, s'il y a lieu, en cas de retrait.

#### Veuillez lire attentivement votre relevé

Nous avons tout fait pour nous assurer de l'exactitude du présent relevé; veuillez toutefois le lire attentivement et nous signaler toute erreur.

#### Le rapport sur vos options

En date du 30 juin 2000

Nom du participant : JanetoRetire Washington

Numéro de participant : 4 Numéro de client : 100935894

### Régime de retraite enregistré

Numéro de contrat : 10001933 Division : 001 - Active

### Options de transfert pour l'actif immobilisé

### Option 1 - Conserver votre actif auprès de la Financière Manuvie

- Option 1A Si vous voulez continuer à épargner, transférez votre actif dans un Régime personnel Manuvie CRI (compte de retraite immobilisé). Vous pouvez continuer de bénéficier de nombreux avantages qu'offrait votre régime collectif. Lisez le dépliant ci-joint. Vous remarquerez à quel point il est facile d'adhérer à un régime.
- Option 1B Si vous voulez commencer à retirer un revenu de retraite, transférez votre actif dans un régime de revenu de retraite collectif Manuvie (FRV, FRRP).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Régime de revenu de retraite collectif de Manuvie, accédez à votre compte à l'adresse www.manuvie.ca/PRO et rendez-vous à la section Planification de la retraite! Vous pouvez aussi communiquer avec la Financière Manuvie pour obtenir une trousse d'information.

### Option 2 - Transférer votre actif auprès d'un autre établissement financier

Si vous voulez commencer à retirer un revenu de retraite, vous pouvez transférer votre actif dans un autre régime qui prévoit l'immobilisation des fonds, comme un fonds de revenu viager (FRV), un fonds de revenu de retraite prescrit (FRRP), un autre régime de retraite enregistré (RRE), ou souscrire une rente viagère immédiate. Si vous souhaitez continuer à épargner, vous pouvez transférer votre actif dans un autre régime qui prévoit l'immobilisation des fonds, comme un autre régime de retraite enregistré (RRE), un compte de retraite immobilisé (CRI), ou souscrire à une rente différée.

# Options de virement de l'actif non immobilisé (y compris l'actif que vous avez choisi de ne pas immobiliser)

### Option 1 - Conserver votre actif auprès de la Financière Manuvie

- Option 1A Si vous voulez continuer à épargner, transférez votre actif dans un REER (Régime enregistré d'épargne-retraite) Régime personnel Manuvie. Vous pouvez continuer de bénéficier de nombreux avantages qu'offrait votre régime collectif. Lisez le dépliant ci-joint. Vous remarquerez à quel point il est facile d'adhérer à un régime.
- Option 1B Si vous voulez commencer à retirer un revenu de retraite, transférez votre actif dans un régime de revenu de retraite collectif Manuvie (FERR).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Régime de revenu de retraite collectif de Manuvie, accédez à votre compte à l'adresse www.manuvie.ca/PRO et rendez-vous à la section Planification de la retraite! Vous pouvez aussi communiquer avec la Financière Manuvie pour obtenir une trousse d'information.

### Options pour votre actif

	Immobilisé	Non immobilisé
REER		<b>✓</b>
FERR		<b>✓</b>
En espèces		<b>✓</b>
Rente	<b>✓</b>	<b>✓</b>
CRI	<b>✓</b>	
FRV	<b>✓</b>	
FRRP*	<b>✓</b>	
RRE	<b>✓</b>	

## Avant la fin de l'année de votre 71<sup>e</sup> anniversaire

Conformément aux règles de l'impôt sur le revenu en vigueur, tout actif détenu dans un régime enregistré doit servir à la souscription d'un produit de revenu de retraite enregistré (par exemple un FERR, FRV, une rente) avant la fin de l'année de votre 71e anniversaire

Cette règle s'applique à votre actif immobilisé **et** à votre actif non immobilisé.

### À propos de votre actif immobilisé (Alberta)

Vous avez la possibilité de débloquer 50 % de vos fonds immobilisés en Alberta au moment où vous souscrivez à un produit de revenu de retraite. Les produits de revenu de retraite comprennent les rentes viagères et les fonds de revenu viager (FRV).

La possibilité de débloquer 50 % de vos fonds immobilisés n'est offerte qu'une seule fois, au moment du transfert.



Pour votre avenir

### Option 2 - Transférer votre actif auprès d'un autre établissement financier

Si vous voulez commencer à retirer un revenu de retraite, vous pouvez transférer votre actif dans un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou souscrire à une rente. Si vous souhaitez continuer à épargner, vous pouvez transférer votre actif dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou souscrire à une rente différée.

### Option 3 - Vendre vos placements et en encaisser le produit

Les retraits font l'objet de retenues d'impôt et la somme que vous retirez devra figurer dans votre déclaration de revenus.

#### Le rapport sur vos options

En date du 30 juin 2000

Nom du participant : JanetoRetire Washington

Numéro de participant : 4 Numéro de client : 100935894

#### Régime de retraite enregistré

Numéro de contrat : 10001933 Division : 001 - Active

### \*À propos de votre actif immobilisé (Manitoba)

Il est possible que vous puissiez virer dans un Fonds enregistré de revenu de retraite prescrit (FERR prescrit) jusqu'à 50 % de vos sommes immobilisées dans un fonds ou un régime au Manitoba. Si vous avez des questions sur cette option dont vous pouvez vous prévaloir une seule fois, nous vous invitons à consulter un conseiller financier.

Le rapport sur vos options En date du 30 juin 2000 Nom du participant : JanetoRetire Washington Numéro de participant : 4 Numéro de client : 100935894

## Régime de retraite enregistré Numéro de contrat : 10001933 Division : 001 - Active